

Prime de fin d'année : n'oubliez pas les petits souliers des journalistes pigistes...

Lettre de Noël aux dirigeants des entreprises de presse, médias et agences de presse.

Demain, c'est Noël ! L'association Profession : Pigiste* vous donne une belle idée de présent à offrir aux journalistes pigistes : la prime de fin d'année défiscalisée et désocialisée annoncée par le président de la République.

Avec un revenu médian de 1 969 €/mois (contre 3 549 €/mois pour leurs collègues en poste, selon l'Observatoire des métiers de la presse), qui stagne depuis des années, ces journalistes sont parmi les plus précaires de la profession. Et le fait de travailler pour plusieurs médias à la fois n'y change rien ! Nul doute que la majorité d'entre eux seront sous les plafonds de salaire décidés par les entreprises pour l'octroi de cette prime « facultative »...

Et pourtant les journalistes pigistes risquent d'échapper à ces arbitrages ! Comme c'est souvent le cas avec les décisions qui touchent les bas salaires, primes ou augmentations, seuls les salariés mensualisés ou les contrats « typiques » sont concernés, et les pigistes exclus, au prétexte qu'ils auraient plusieurs employeurs.

Ça suffit ! S'il s'agit de combattre la précarité et d'améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui ont les revenus les plus faibles, tous les décideurs, les chefs d'entreprise à qui nous adressons cette lettre mais aussi les parlementaires, ont l'obligation morale de faire en sorte que tous les salariés soient inclus.

Profession : Pigiste demande que toutes les entreprises de presse, médias, agences de presse qui décideront de verser cette prime à leurs salariés mensualisés veillent à ce que les journalistes pigistes la touchent aussi. Les organisations syndicales de journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT Journalistes, qui soutiennent cette requête, s'assureront que les journalistes rémunérés à la pige bénéficient bien, comme les autres salariés, de la prime Macron. Elles se réservent la possibilité d'étudier tout recours juridique contre les entreprises qui prétendent en priver les journalistes pigistes.

Eh oui, selon la loi tous les salariés ont les mêmes droits, et les pigistes font bien partie de la masse salariale des entreprises ! Il faut arrêter de toujours trouver des moyens pour que certains précaires soient encore plus défavorisés que d'autres.

*** Profession : Pigiste est une association loi 1901 ayant pour buts de fédérer les journalistes pigistes et de lutter contre leur précarisation croissante.**